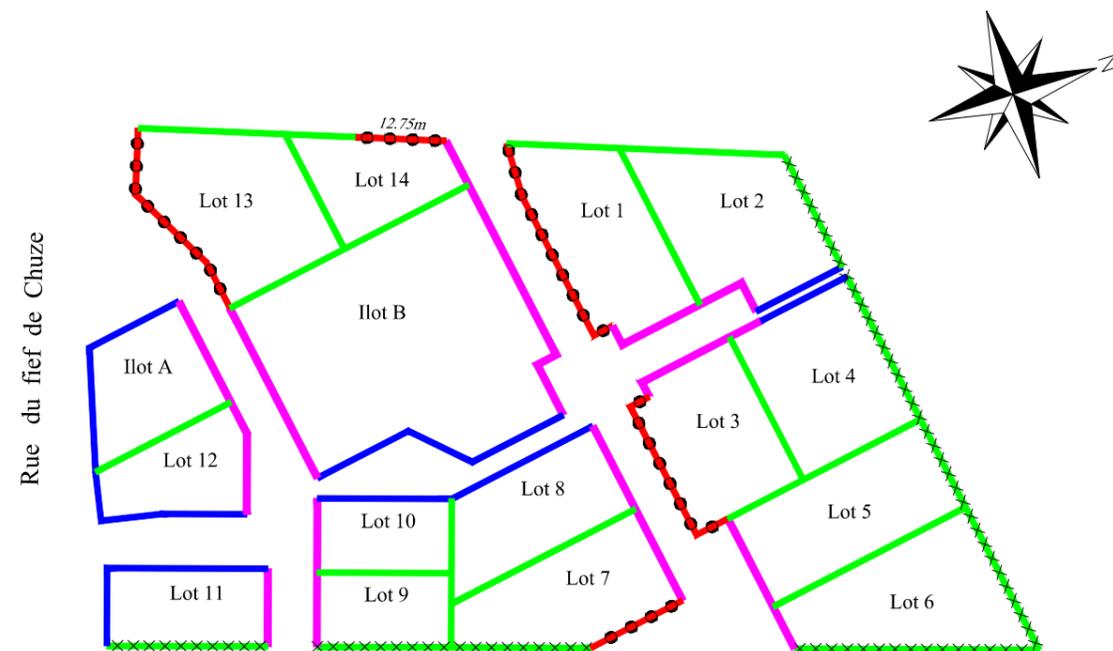
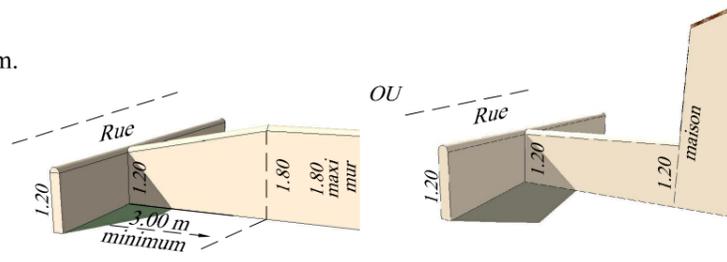


SCHEMA DES CLOTURES



- **A privilégié** : Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret enduit des deux faces d'une hauteur de 1.20m.
- - **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage d'une hauteur maximum de 1.80m
- - **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
- - **Mur** enduit des deux faces plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m
- XXXXXX - **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

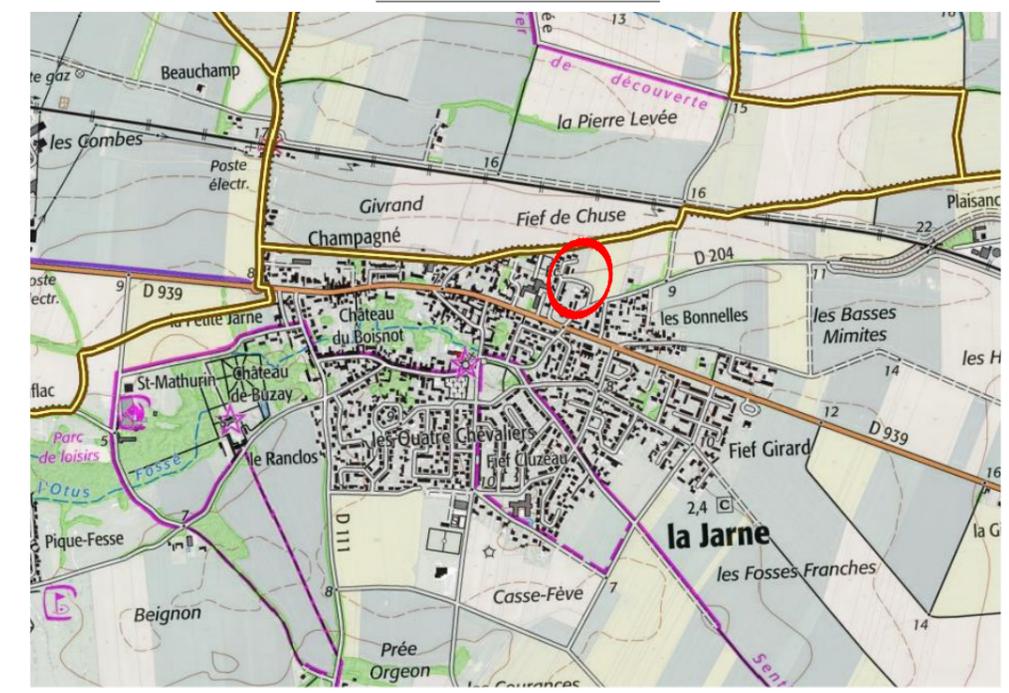


Commune de LA JARNE L'ANGLET

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE Lot n°9 Cadastré: AA n°749 Surface : 200 m²

Permis d'aménager n° PA 17193 18 0001
délivré le 14 novembre 2018.

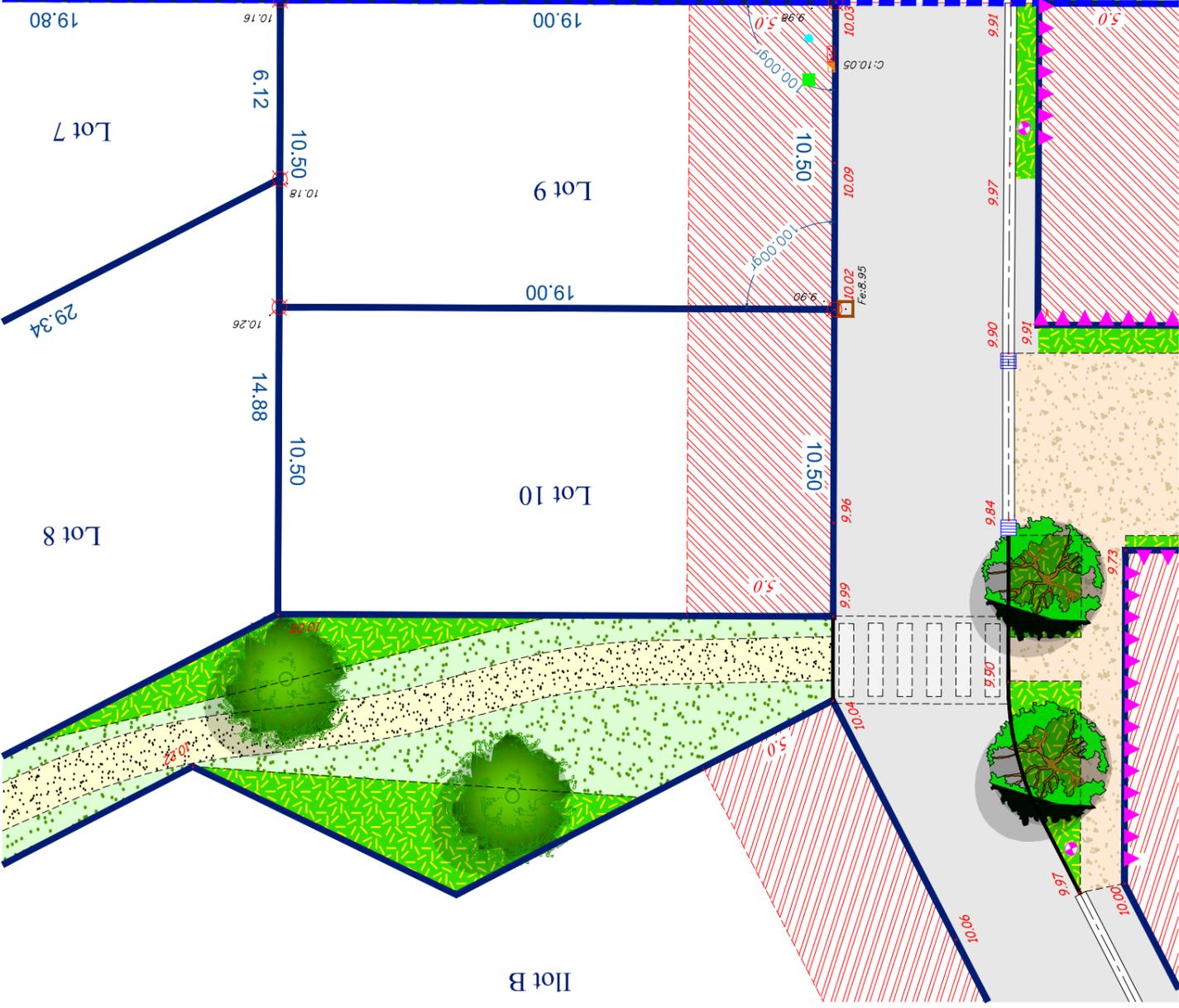
Plan de situation



<p style="text-align: center; color: green; font-weight: bold;">Maître d'Ouvrage</p> <p style="text-align: center; color: green;">SAGA CITY 4, Rue des Jardins 17139 DOMPIERRE SUR MER Tél : 07.83.07.89.32 E-mail : contact@saga-city.fr</p>	<p style="text-align: center; color: green; font-weight: bold;">Bureau d'études</p> <p style="text-align: center; color: green;">S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES 54, Rue de Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél : 05.46.43.33.48 E-mail : geometres@bcge17.com</p>
---	--

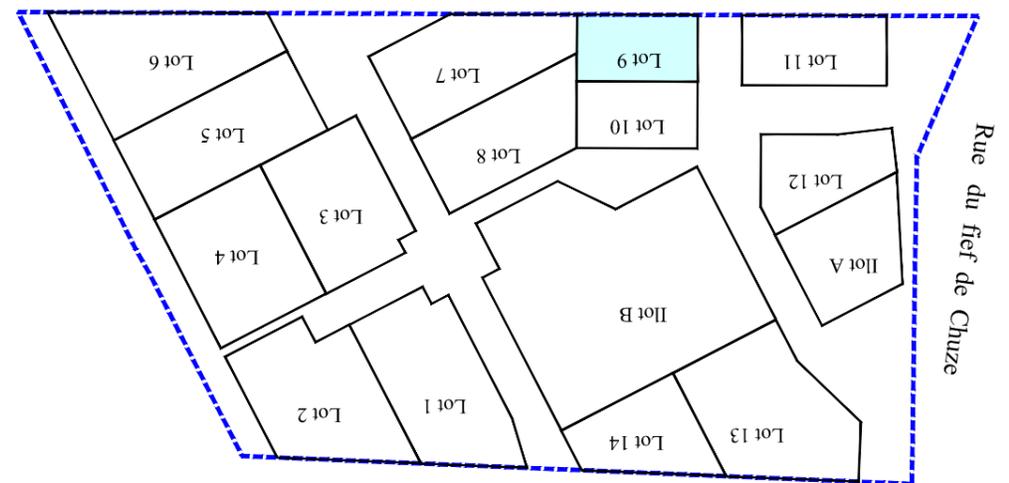


Echelle : 1/200



Les altitudes "voirie finie" sont indiquées sur le plan.
 Les altitudes des seuils des constructions ou des accès
 aux lots devront en tenir compte lors de l'implantation.

- Haie arbutive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement
- (Erable champêtre ou de Montpellier, poirier fleurs, charme pyramidal ...)
- Arbre en forme naturelle ou en cèpe
- (Erable champêtre, frêne à fleurs, chêne vert, bouleau ...)
- Lampadaire existant
- Lampadaire à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau) Fe:13.30
- Arrivée Eau Potable
- Coffret EDF
- Coffret GDF
- Boîtier de branchement Telecom
- Bassin de rétention et d'infiltration
- Borne OGE
- Potelet bois



Rue du fief de Chuze

— LEGENDE —

- Enrobés
- Stablisé calcaire renforcé
- Béton désactivé
- Herbe
- Accès véhicule interdit sur le linéaire indiqué 8m
- Emprise sur laquelle les bâtiments seront limités à 5.0m de hauteur et un RDC.
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Angle bâti sur au minimum 3m de longueur dans les deux directions.
- Camionneau CC1
- Bordure béton CR3 ou T2
- Altitude terrain naturel
- Altitude projet (après travaux de finition) 24.50
- Périimètre du lotissement
- Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)